

**NOTE D'ORIENTATION PRÉPARATOIRE À LA 3^{EME} RÉUNION DE LA
COMMISSION MIXTE PERMANENTE INSTITUÉE PAR L'ACCORD DE
COOPÉRATION SIGNÉ LE 9 DÉCEMBRE 2002 ENTRE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE, LA RÉGION WALLONNE,
LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA RÉGION DE
BRUXELLES-CAPITALE ET LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU
CONGO**

1. BASE JURIDIQUE DE LA COOPÉRATION

L'Accord de coopération entre la République démocratique du Congo et les Entités fédérées francophones a été signé le 9 décembre 2002.

Les Parties :

- entendent contribuer au renforcement de l'autorité, du rôle et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies ;
- réaffirment leur attachement sans réserve aux principes du règlement pacifique des différends, contenus dans la Charte des Nations Unies ;
- Coopéreront activement au développement d'une action efficace quant au respect des Droits de l'Homme dans les domaines social et environnemental (principes de la Conférence de Nations Unies de Rio de Janeiro).

La Coopération, qui couvre l'ensemble des compétences de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, prend les formes suivantes :

- Échange permanent d'informations ;
- Echange d'expériences et de personnes ;
- Conclusion d'ententes sectorielles ;
- Octroi de bourses de stage, de recherche, de spécialisation ou d'été ;
- Collaboration directe entre institutions diverses (chambres de commerce, universités, entreprises, associations...);
- Élaboration et réalisation de projets conjoints ;
- Transfert réciproque de technologie et de savoir-faire ;
- Organisation de rencontres professionnelles, séminaires, ateliers au bénéfice d'experts et de porteurs de projets ;
- Réalisation d'études et d'expertises ;
- Encouragement à la coopération décentralisée ;
- Promotion réciproque de produits et de services ;
- Promotion de partenariat interentreprises et création de sociétés mixtes.

L'Accord souligne aussi que les Parties contractantes coopéreront dans le domaine humanitaire en attribuant une importance primordiale au respect des normes universellement reconnues de la démocratie et des Droits de l'Homme, notamment pour faciliter l'activité des organisations non gouvernementales.

Les Parties s'efforcent également de collaborer dans le cadre des institutions internationales et supranationales.

Elles veillent à utiliser toutes les possibilités offertes par ces institutions pour participer ensemble à des programmes de développement, tels ceux de la Francophonie par exemple, et se considèrent à cette fin comme des partenaires privilégiés.

La dernière session de la Commission mixte permanente chargée d'établir le programme de travail 2008-2010 s'est réunie, en application de l'Accord précité, du 28 au 30 avril 2008 à Bruxelles.

2. PROGRAMME DE COOPERATION 2008-2010

La RDC est un pays partenaire prioritaire de Wallonie-Bruxelles.

Le programme de travail 2008-2010 s'inscrivait et a été mis en œuvre avec une préoccupation de synergie forte avec la programmation de l'APEFE.

Il répondait au souci d'augmenter l'efficacité et la visibilité de la coopération de Wallonie-Bruxelles en la concentrant sur quatre secteurs, à savoir :

- Education et formation : renforcement du secteur documentaire dans l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et technique et de la formation aux métiers de la santé,
- Développement et croissance économique : dans les domaines d'une part, du développement rural et du secteur agro-alimentaire et d'autre part, de l'environnement, des énergies renouvelables et de la gestion de l'eau,
- Gouvernance et société civile : avec une attention particulière portée sur, d'une part, la professionnalisation et la régulation des médias et, d'autre part, le développement d'une politique et d'actions en faveur de l'égalité des chances,
- Culture, dans l'esprit du suivi de la manifestation YAMBI, priorité a été donnée au soutien à la professionnalisation et à la circulation des artistes, aux échanges et partenariats qui se sont fait jour et au renforcement du tissu culturel dans l'ensemble du pays.

3. EVALUATION

La mise en œuvre du programme de travail 2008-2010 a fait l'objet d'un processus de suivi-accompagnement assuré conjointement par le Pupitre Afrique centrale de WBI et la Délégation Wallonie-Bruxelles à Kinshasa en étroite concertation avec le Bureau APEFE et les départements ministériels congolais concernés, à savoir le ministère de la coopération internationale et régionale ainsi que le ministère du plan, notamment au travers du Comité conjoint d'accompagnement (CCA) mis en place en octobre 2008.

Une évaluation officielle de la programmation 2008-2010 s'est tenue en octobre 2010 à Kinshasa sur base, d'une part, des réponses au formulaire d'évaluation transmis par l'ensemble des opérateurs et d'autre part, des interventions en séance des partenaires institutionnels et de terrain congolais. A noter que les nombreuses visites de terrain en 2009 et 2010 ont permis au CCA de consolider les résultats de cette évaluation.

On lira ci-dessous la synthèse de ces travaux :

Secteur 1 « Education et Formation »

Projet 1.1 : « CEDESURK »

Pour rappel, le projet CEDESURK initié par WBI, l'APEFE et la CUD met à disposition des Universités, Instituts supérieurs et centres de recherche de Kinshasa, une bibliothèque interuniversitaire offrant un accès à l'information scientifique et technique au travers des supports tant papier que multimédia.

Début 2007, le projet a été complété, sur financement wallon, par la mise en place d'une unité de reproduction de documents pédagogiques, microstructure qui propose aux enseignants un service de mise en page et d'impression de syllabus.

L'asbl CEDESURK et ses partenaires du VLIR et de la CUD mènent plusieurs projets (UniversiTIC, Eb@le) qui visent au renforcement des capacités en matière de TIC et de l'interconnexion des universités congolaises, par le déploiement d'activités et d'infrastructures à partir du CEDESURK, interface d'appui aux établissements qui en sont membres.

Depuis son ouverture officielle en 2003, l'évolution du projet peut être qualifiée de positive tant en ce qui concerne la fréquentation qu'en ce qui concerne l'accès à un nombre croissant d'outils documentaires tous supports confondus.

Le projet peut également bénéficier des services offerts par le Campus numérique francophone de l'Agence universitaire de la Francophonie installé en son sein. Le CNF a ouvert une nouvelle implantation à Lubumbashi¹ en novembre 2009 et accompagne le lancement de la Maison Des Savoirs² de Kinshasa.

Toutefois, un renforcement des actions de communication et de promotion du CEDESURK dans le domaine de la documentation reste indispensable ; cela en vue d'assurer au projet toute sa visibilité mais aussi et surtout, d'accroître les chances d'appropriation réelle du projet par les universités congolaises membres.

De même, et compte tenu des difficultés qui subsistent dans la plupart des Institutions d'enseignement supérieur, une réflexion doit être menée sur la mise en place d'une politique nationale de formation à distance dans le domaine de l'enseignement supérieur. Enfin, l'évaluation a également conclu à la nécessité de renforcer les pratiques de gestion tant administratives que financières.

L'appropriation réelle du projet par les universités membres reste faible. Il est donc recommandé qu'un « plan de développement » du CEDESURK soit largement discuté entre les établissements membres et le ministère de tutelle. Les stratégies de mises en œuvre devront être validées par les établissements-membres et la contribution de tout un chacun sera évaluée lors des travaux de la prochaine CMP.

Projet 1.2 : « Conférences pédagogiques et formation d'enseignants à Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani »

Ce projet visait des activités de renforcement des capacités d'enseignants, via l'organisation de conférences pédagogiques, des secteurs primaires et secondaires des villes de Kinshasa, de Kisangani et de Lubumbashi en vue de favoriser une pédagogie citoyenne s'inscrivant dans le contexte d'un pays en situation de post-conflit. C'est dans ce contexte qu'a été créé un réseau d'enseignants porteurs de valeurs démocratiques animé par les formateurs de la section congolaise de l'Ecole Instrument de Paix (EIP).

Au cours du programme 2008-2010, les actions de formation des enseignants ont été décentralisées vers d'autres villes, après Kinshasa (2008) des sessions ont été organisées respectivement à Kisangani et Lubumbashi en 2009 et 2010.

Les actions menées ont permis de former plus de cent cinquante enseignants lesquels se sont constitués en réseau et ont à leur tour été amenés à former d'autres futurs formateurs.

Des sessions de formation sont souhaitées dans d'autres provinces de la RDC mais en vue d'éviter la dispersion des moyens, si le soutien est maintenu, il sera veillé à assurer, à l'avenir, la complémentarité desdits programmes avec les Ministères provinciaux concernés.

¹ <http://www.cd.refer.org/spip.php?article45>

² <http://www.cd.refer.org/spip.php?article35>

Projet 1.3 : « Enseignant solidaire-appui au management scolaire et au déploiement d'un accompagnement pédagogique dans l'enseignement primaire, secondaire et professionnel »

Ce projet visait sur la base d'un volontariat à contribuer à une remise à niveau de l'enseignement de base via des activités de renforcement des capacités des enseignants.

Le financement nécessaire à la mise en œuvre de ce projet n'ayant pas été dégagé, le projet n'a pu être mis en œuvre.

Projet 1.4 – Renforcement des capacités du service public de l'emploi

Le projet visait, sur base d'un partenariat avec son homologue du FOREM, à doter l'Office national de l'Emploi, au travers de formations et d'échanges d'expertises, des outils lui permettant d'exercer les missions qui lui sont dévolues selon 4 axes :

- Axe 1 : « amélioration des services de prospection d'offres d'emploi »
- Axe 2 : « Amélioration des services de conseil aux demandeurs d'emploi, notamment par l'appui à l'auto-emploi et à la micro-entreprise »
- Axe 3 « Communication et Marketing »
- Axe 4 : « Préparation d'un futur Centre de compétence»

Malgré le fait que le projet ait dû faire face à des difficultés importantes, essentiellement dans le changement au niveau de la direction générale, les actions prévues ont été globalement réalisées tant au niveau des formations organisées localement que des stages en Région wallonne et principalement pour les deux premiers axes.

Toutefois l'évaluation n'a pas permis de mesurer l'impact réel desdites formations tant en termes de renforcement institutionnel que d'appropriation par les bénéficiaires.

Les causes en sont multiples mais retenons néanmoins :

- Les moyens actuels tant budgétaires que logistiques de l'ONEM qui ne lui permettent ni d'adopter une attitude proactive, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un service d'information et d'analyse du marché de l'emploi, ni d'envisager une décentralisation de ses missions que ce soit dans la Ville-Province de Kinshasa ou dans les provinces ;
- La trop faible implication des partenaires congolais dans la formulation des termes de référence des formations (objectifs, public cible, résultats) témoigne de la faiblesse du partenariat mis en place.

La poursuite éventuelle du projet nécessiterait impérativement, outre des moyens complémentaires en ce compris en équipements, une redéfinition du partenariat basée sur une réelle implication du partenaire congolais en termes de formulation d'objectifs et de résultats à atteindre et ce à tous les stades du projet.

Projet 1.5 : « Appui à la création et au fonctionnement d'une structure de coordination interministérielle sur la formation professionnelle et technique »

Cette intervention menée par l'APEFE dans le cadre du Plan pluriannuel (PPA) 2008-2010 vise à contribuer au renforcement du secteur de la formation professionnelle et technique, formelle et non formelle, au travers de l'appui à la création et au fonctionnement d'une structure de coordination interministérielle chargée de l'élaboration des référentiels de métier, du système de formation des formateurs, de l'appui aux initiatives d'insertion professionnelle des jeunes et de la conception de la politique sectorielle de la formation professionnelle et technique en RDC.

La mise en place effective de la Commission interministérielle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (CIETFP) et de ses commissions techniques a permis d'envisager le renforcement d'une gestion concertée et coordonnée des questions transversales concernant la formation professionnelle.

Après cette première étape de mise en place de la structure, la priorité devra être donnée à la formalisation d'une stratégie sectorielle et à sa mise en œuvre.

Projet 1.6 : « Projet de renforcement du cadre institutionnel de la formation professionnelle en RDC »

L'intervention menée par l'APEFE dans le cadre du plan pluriannuel 2008-2010 visait d'une part, la réhabilitation de Centres de Formation professionnelle (CFP) du Ministère de la Jeunesse et des Sports et d'autre part, la restructuration de l'enseignement qui y est dispensé.

Dans ce cadre, un appui a été apporté à la réhabilitation et à l'équipement de neuf centres situés à Kinshasa (3) ainsi que dans les provinces du Bas-Congo (2), du Sud-Kivu (2), du Katanga (1) et de la province orientale (1). Un accent a également été mis sur la formation des gestionnaires, sur l'élaboration de référentiels de formation dans six filières : coiffure et esthétique, froid et climatisation, maçonnerie, mécanique automobile, coupe et couture, et secrétariat et administration ainsi que sur la mise en place d'activités génératrices de revenus permettant aux établissements d'envisager une autonomie financière à moyen terme .

Cette intervention sera poursuivie dans le cadre du PPA 2011-2013.

Projet 1.7 : « Actualisation des programmes de formation professionnelle et technique en conformité avec les besoins en ressources humaines des entreprises partenaires de la Province du Katanga »

Le projet entend contribuer à structurer une réponse aux exigences particulières du marché de l'emploi dans la Province du Katanga en termes de qualifications professionnelles. Suite aux travaux de la table ronde qui s'est tenue en février 2008, les entreprises réunies au sein de la FEC ont marqué leur intérêt à s'associer à la démarche.

Le projet vise à contribuer à la rationalisation et la revitalisation de l'enseignement professionnel via le développement de mécanismes de partenariats entre le secteur industriel et les centres de formation notamment via la création d'un fonds provincial de soutien à la FTP.

Du séminaire de réflexion sur la formation professionnelle en milieu industriel, regroupant les membres de la Commission Interministérielle de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle (CI-ETFP), les partenaires institutionnels et industriels de la Province du Katanga, ainsi que les experts de la Commission Techniques Référentiels et des deux missions d'expertise, on peut épingler les résultats suivants :

- établissement d'un cadastre des secteurs porteurs ainsi que de l'offre de formation existant actuellement au Katanga. on notera à cet égard l'absence de filière de formation dans des domaines comme la fonderie ou la chaudronnerie
- évaluation de la capacité du Centre de formation professionnelle de Mutotshi à Kolwezi à devenir un centre-pilote de référence
- mise en place d'une antenne locale de la CIMFTP
- contribution à l'élaboration de référentiel de formation dans les domaines de la mécanique et de l'électricité.

Dans la perspective d'une poursuite du projet, un accent devrait être mis sur les collaborations à établir avec les différents opérateurs de la formation professionnelle et technique au Congo et ce, en lien avec les interventions de l'APEFE et ou de la CTB.

Conjointement mené avec le **projet 1.8**, on relèvera enfin que la méthodologie développée peut être transférable à d'autres provinces afin de mieux prendre en compte les spécificités de ce que pourrait être le futur marché de l'emploi en RDC.

Projet 1.9 : « Appui à l'inspection scolaire pour le renforcement des compétences au sein des établissements d'enseignement technique et professionnel »

Le projet mené par l'APEFE en collaboration avec la CTB, la VVOB et l'UNESCO dans le cadre du plan pluriannuel 2008-2010 visait au renforcement de capacité de l'inspection scolaire, au recyclage des enseignants notamment par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

On notera le souhait du Gouvernement congolais d'éviter le saupoudrage et de préciser les zones d'intervention ainsi que la détermination des secteurs prioritaires.

L'intervention sera poursuivie dans le cadre du PPA 2011-2013 afin de valoriser les CFP à travers une harmonisation des programmes, un renforcement des services de l'inspection scolaire du MJS et le renforcement des compétences des enseignants.

Projet 1.10 : « appui institutionnel à la Direction en charge de l'Enseignement des Sciences de la Santé »

Projet 1.11 : « Appui à formation continue du personnel des zones de santé »

L'objectif des interventions menées par l'APEFE dans le cadre de son PPA 2008-2010, visait à la consolidation des processus de formations initiales et continues des agents de santé en charge des soins primaires en conformité avec la stratégie de renforcement du système de santé.

Les activités menées dans ce cadre ont concerné, d'une part, le renforcement des capacités des cadres de la 6^{ème} Direction du Ministère de la Santé et, d'autre part, un accompagnement du processus visant la réforme de la formation des infirmières A2.

A ce jour, 13 écoles sur les 17 identifiées réparties sur 9 provinces ont pu bénéficier de travaux de réhabilitation, de kits informatiques, de matériel pédagogique et de soin ainsi que de formations. En outre l'intervention a également permis l'élaboration de référentiels de compétences et d'évaluation.

On notera également la réalisation d'un état des lieux, à l'échelle de la République, des ITM/IEM effectuée à l'initiative de l'APEFE avec l'appui de la CTB par une équipe d'experts internationaux, et qui a débouché sur l'établissement d'une liste d'écoles non viables devant être fermées. A ce jour et pour diverses raisons, le Gouvernement congolais n'a pas encore donné suite aux conclusions de cet état des lieux.

La Belgique se désengageant du secteur Santé, d'une part, et les objectifs de l'intervention de l'APEFE, ayant été atteints, d'autre part, l'intervention ne sera pas reprise dans le PPA 2011-2013.

Projet 1.12 : « Création d'un centre d'excellence pour la formation, la recherche et la mise en pratique de la prise en charge de la douleur à Kinshasa (Cliniques universitaires de Kinshasa) »

L'objectif global du projet est de permettre une meilleure appréciation de la prise en charge de la douleur par le corps médical et les étudiants tant au niveau des hôpitaux que des centres de santé et d'améliorer ainsi la qualité et le confort des patients pendant les soins.

Malgré un contexte relativement difficile au sein des Cliniques, le projet a pu néanmoins compter sur la collaboration de la nouvelle direction et engranger un certain nombre de résultats positifs tels que :

- La création d'une base de documentation dans un local accessible et aménagé à cet effet ainsi que le maintien d'une connexion internet permettant l'accès à des bases de données.

- La mise en place d'une consultation « douleur », même si les locaux ne sont pas tout à fait adaptés encore
- 4 médecins ont bénéficié de stage de perfectionnement en Belgique auprès des cliniques universitaires St Luc.
- L'organisation de missions d'enseignement ;
- L'organisation de conférences de sensibilisation sur le sujet à l'intention des autres acteurs de la santé de Kinshasa ;
- 200 patients font actuellement l'objet d'un suivi médical.

La poursuite du projet devrait permettre de renforcer la formation des équipes médicales en matière de diagnostic et de suivi qui tiennent compte de l'aspect psychologique et culturel spécifique des populations concernées.

Permettre plus spécifiquement aux médecins formés de poursuivre leur cursus et leurs travaux de recherche pour développer l'offre de formation, en effet, la RDC dispose d'un seul professeur-agrégé en anesthésie-réanimation.

En outre, le soutien à des travaux de recherche dans le domaine de la prise en charge de la douleur prenant en compte également la dimension socio-anthropologique est vivement souhaitée.

L'identification d'un pôle d'excellence devrait pouvoir s'appuyer sur une collaboration avec le laboratoire du Centre régional pour l'énergie nucléaire (CREN) de l'UNIKIN pour la production de kits radio-immunologique.

Il sera nécessaire de veiller à assurer une plus grande collaboration avec des services du Ministère de la Santé.

Projet 1.13 : « Implantation d'une unité laparoscopique aux Cliniques universitaires de Kinshasa »

L'objectif du projet était de renforcer les capacités des CUK dans le domaine de la santé et de l'enseignement en les dotant des compétences et des infrastructures minimum nécessaires à la pratique de la chirurgie laparoscopique.

La laparoscopie présente des avantages indéniables pour des situations d'hospitalisation telles qu'on peu les connaître en RDC en ce qu'elle réduit les risques de complications postopératoires et la durée de l'hospitalisation, éléments non négligeables quand on connaît le coût d'une intervention à la seule charge du patient.

Malgré un certain nombre de contraintes d'ordre matériel liées notamment au contexte difficile que connaissent les Cliniques ainsi que celles liées à l'adaptation du personnel infirmier à l'utilisation d'une nouvelle technologie, les objectifs fixés ont été atteints.

Les équipes médicales (chirurgien, assistants, anesthésiste, infirmier(e)s) ont été formées tant à Kinshasa qu'en Belgique, le matériel est opérationnel et à ce jour 53 interventions utilisant la technique de la laparoscopie ont été effectuées par les équipes congolaises. On a pu constater une réduction significative des complications post opératoires ainsi que la relance d'activités dans d'autres disciplines du département de chirurgie comme l'urologie ou la gynécologie.

La poursuite du projet devrait permettre la pérennisation de la technique et son approfondissement vers des modes opératoires plus pointus.

Un projet PIC de développement de la gastroentérologie, de l'anesthésie réanimation et de la radiologie a également été introduit à la CUD et qui, s'il est accepté, viendrait utilement compléter la présente intervention et renforcer les synergies existant déjà entre les deux interventions.

Secteur 2 « Développement et Croissance Economique »

Axe 1 : développement rural

Projet 2.1 : « Appui professionnel et scientifique au centre Agronomique et vétérinaire tropical de Kinshasa (CAVTK) »

Le CAVTK, asbl de droit congolais a pour mission de stimuler la recherche et le développement agricole et de mettre à disposition des acteurs du monde agricole une expertise dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage. Elle peut s'appuyer à cet effet sur le soutien et l'accompagnement d'Universités francophones que sont l'Université catholique de Louvain (UCL), la faculté de médecine vétérinaire et Gembloux Agro-Biotech de l'Université de Liège (ULg).

Durant la programmation 2008-2010, l'objectif poursuivi par le projet visait particulièrement la mise en place d'actions de renforcement des capacités en matière d'expertise de l'équipe locale, et ce, en vue de permettre à terme au projet d'accroître son autonomie financière grâce à la réalisation d'activités génératrices de revenus.

En plus d'actions pilotes menées en collaboration avec l'UNIKIN et l'ISAV, plusieurs autres projets et bailleurs ont fait appel à l'expertise du CAVTK .On citera notamment :

- Le projet européen de valorisation des produits agricoles du Bas Congo pour une amélioration de la sécurité alimentaire (projet Food) ;
- Le développement d'un projet américain (USAID) appui à la transformation agroalimentaire (complémentaire au projet Food) ;
- Diverses sollicitations de bailleurs internationaux tels que le programme Forest Connect RDC (FAO, SNV, CIFOR, ICRAF) et le projet African Wildlife Foudation.

Si la qualité de l'expertise scientifique du CAVTK, est reconnue tant au niveau national (public et privé) qu'au niveau des autres intervenants bi ou multilatéraux, des faiblesses persistent néanmoins en ce qui concerne le fonctionnement de la structure et ce tant au niveau du Secrétariat général qu'au niveau du Conseil d'Administration.

Dans le contexte actuel de l'émulation de l'aide internationale à la relance de l'agriculture en RDC, le CAVTK, soutenu par le MINAGRI, est considéré comme un interlocuteur et un partenaire privilégié pour de nombreux intervenants et bailleurs de fonds. Il est dès lors indispensable que la gestion des ressources humaines et des investissements fasse l'objet d'efforts accrus, afin d'ancrer durablement le CAVTK comme un acteur de référence de qualité.

De même le renforcement des capacités des équipes locales en matière de transfert technique et scientifique au travers des partenariats avec les Universités francophones devrait être poursuivi.

En outre l'évaluation recommande que soit mis en œuvre une véritable méthodologie de promotion des PME afin d'accompagner plus en avant les initiatives commerciales et l'entrepreneuriat sur les zones d'intervention.

Projet 2.2 : « Clinique des plantes »

Le projet visait à développer une expertise locale et un service pour l'identification des maladies affectant les cultures et complète les services que le CAVTK peut offrir aux acteurs du monde agricole. Il visait plus particulièrement à développer une expertise locale et un service pour l'identification des maladies et ravageurs affectant les cultures en RDC et pour la formulation des conseils de protections dans une optique de protection et de gestion intégrée des cultures.

Le projet est repris comme action pilote du CAVTK, où il a trouvé une place à côté d'autres initiatives dans le domaine agronomique ou vétérinaire.

La clinique opérationnelle depuis 2009 s'appuie pour ses recherches sur une équipe locale de 3 personnes. Elle assure également des actions de formation et d'accompagnement des travaux scientifiques menés par des étudiants de l'UNIKIN notamment.

Depuis sa mise en place, la Clinique a pu démontrer sa capacité d'analyse phytosanitaires des semences et plantes et sa capacité de dépistage des maladies de ces dernières tant en laboratoire que sur le terrain l'amène ainsi à proposer des solutions appropriées à leurs partenaires comme le Service national semencier (SENASEM) ou encore l'Institut national pour l'étude et la recherche en agronomie (INERA)

La poursuite du projet permettrait la consolidation de l'expertise locale, notamment par des formations de 3^e cycle.

Axe 2 : Entreprises agroalimentaires

Projet 2.3 : « Développement des MPME du secteur agroalimentaire de Kinshasa »

Le projet entamé lors de la précédente programmation par la Région wallonne et l'APEFE visait notamment à la restructuration des acteurs publics d'appui aux entreprises du secteur agroalimentaire, à l'élaboration de normes et de méthodes d'intervention, à la conception de référentiels de formation. L'appui aux PME du secteur agroalimentaire s'appuyait pour sa mise en œuvre sur l'approche filière à savoir : la production, la conservation, la transformation, le conditionnement, le transport et la commercialisation.

L'évaluation s'est principalement concentrée sur l'appui complémentaire apporté par la Région wallonne à l'intervention de l'APEFE au travers de la mise à disposition de l'expertise de l'IFAPME. Cette dernière a appuyé le renforcement de la qualité des services techniques des organismes publics et privés d'encadrement des PME en menant des actions de transfert de savoir-faire dans le secteur agro-alimentaire (aviculture et apiculture).

L'Institut a également apporté son expertise pour le renforcement des compétences des formateurs et cadres en pédagogie et gestion d'entreprises ainsi que dans l'organisation de formations technico-pédagogiques pour les filières aviculture et apiculture.

On relèvera toutefois que la mise en œuvre du projet telle qu'initialement prévue a été marquée par la réorientation stratégique de l'intervention de l'APEFE en faveur du seul SNV et ce compte tenu des difficultés structurelles de l'OPEC.

Cela a eu pour conséquence la difficulté pour l'IFAPME de répondre de manière adéquate aux sollicitations du projet en termes d'expertises dans des domaines ne faisant pas partie de ses métiers de base que sont notamment le management et la gestion.

Le projet sera poursuivi dans le cadre du PPA 2011-2013 de l'APEFE.

Une réponse aux besoins en formation et en encadrement, exprimés par les PME et notamment du secteur agroalimentaire, reste une priorité.

Toutefois, la poursuite de la participation de WBI à cette intervention au travers de l'IFAPME sera subordonnée à une concertation avec l'APEFE et son partenaire congolais en ce qui concerne la détermination des filières de formation et de l'expertise souhaitée.

Projet 2.4 : « Séchages de denrées alimentaires (poissons, fruits et légumes : formations/commercialisation) dans le Bas-Congo (MUANDA) »

L'objectif du projet était de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, en améliorant les revenus des acteurs de l'agriculture et de la filière pêche sur une base durable par l'apport de formations, de conseils techniques et de moyens matériels nécessaires au développement de leurs activités.

Le projet construit autour de l'installation à Muanda d'un séchoir permettant de transformer et de conserver en vue de la commercialisation des produits issus de la pêche et du maraichage a connu, après quelques difficultés d'ordre logistique, des débuts prometteurs avec par exemple la production de 1500 KG de bonite (espèce de thon).

Toutefois, en raison du non respect, de la part du partenaire local, des engagements pris de mettre à disposition des coopératives les équipements indispensables à la bonne marche du projet comme une chambre froide ainsi que l'accès au séchoir, les activités n'ont pu être poursuivies.

Axe 3 : Energies renouvelables

Projet 2.5 : « Système d'information énergétique »

Le projet, démarré en avril 2009, visait à développer au niveau du Ministère de l'Energie un outil d'aide à la décision permettant à ce dernier d'élaborer des stratégies nécessaires à un développement efficace du secteur énergétique en RDC. Cette intervention a été menée en partenariat avec l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF) et le bureau wallon ECONOTEC.

Pour ce faire, une équipe nationale d'experts, issus et/ou désignés par le Ministère de l'énergie, qui a bénéficié d'une formation intensive préalable, est chargée de collecter, valider, structurer, analyser et communiquer les données sur toute l'étendue du pays afin de constituer une base de données selon la méthode « learn by doing ».

Des représentants des SIE Togo et SIE Cameroun ont été associés au volet « formation théorique » du projet et une action est en cours pour associer des représentants des 11 divisions provinciales du Ministère de l'Energie.

Un premier rapport annuel, comprenant une série de bilans énergétiques selon les règles de l'Agence Internationale de l'Energie/OCDE et des premières analyses sectorielles détaillées, a pu être présenté aux acteurs du secteur en juin 2010.

En vue d'assurer la pérennisation des activités développées, il est important que le SIE-RDC fasse l'objet d'une inscription formelle au budget de l'Etat. Des contacts sont en cours à cet effet avec la commission en charge de l'énergie à l'Assemblée Nationale.

Projet 2.6 : « Mise en place d'une unité de biométhanisation à vocation technique et didactique à Lubumbashi »

Ce projet, n'ayant connu aucune évolution durant la période de programmation 2008-2010, n'a pu être évalué.

Projet 2.7 : « Maintenance des hydrauliques de Kikimi et Manenga »

L'objectif du projet durant la présente programmation visait à assurer la pérennité des hydrauliques via la mise en place d'actions de renforcement de capacité en matière de maintenance tant pour les techniciens de la CNE que pour les membres des Comités de gestion constitués sur une base communautaire.

A cet effet, des séminaires-ateliers ont été organisés tant dans le domaine technique de la maintenance que dans celui de la sensibilisation des populations locales à la gestion communautaire des équipements.

Toutefois, force est de constater que malgré quelques avancées, les difficultés relevées précédemment en termes d'appropriation par les populations, pour les aspects techniques et les aspects de gestion, se conjuguent aux problèmes liés à une usure normale du matériel.

La prise en charge du volet socio-économique du projet par une ONG déjà active dans ce domaine, laissant à la CNE la seule responsabilité technique du projet, pourrait constituer une piste intéressante.

Toutefois, si l'intérêt de la technologie ne semble pas devoir être remis en question - le fonctionnement d'hydrauliques dans d'autres régions du pays peut en témoigner - force est de constater, après 10 ans d'intervention dans ce projet-pilote précis, une réelle difficulté d'appropriation et de gestion.

Axe 4 : Gestion de l'eau

Projet 2.8 : « Formations professionnelles intensives en contrôle et gestion de la qualité des eaux »

L'intervention visait le renforcement de capacités des agents en charge de la gestion de l'eau et principalement la gestion des eaux usées par des formations intensives de haut niveau à Kinshasa et à Lubumbashi.

Les objectifs des formations professionnelles continues en "Gestion de la qualité des eaux" sont d'une part de sensibiliser les participants à la problématique de la gestion qualitative des eaux et de fournir une base de connaissances sur le sujet. Basés sur des cas concrets locaux, les stages apportent une formation théorique et pratique destinée à aider au diagnostic et à l'évaluation correcte de problèmes concrets de qualité et pollution des eaux permettant une prise de décision adaptée pour les solutionner.

Les deux premières formations organisées à Kinshasa en étroite collaboration avec le département formation de la REGIDESO (40 participants) répondent pleinement aux attentes locales. Les stagiaires, issus de milieux très variés tant public que privé, ont tous montré un très grand intérêt par rapport à cette problématique.

Projet 2.9 : « Poursuite des actions d'autonomisation dans le cadre du projet d'installation de stations de traitement d'eau (Hydropur) à Kikimi et Manenga grâce à la production du désinfectant sur site »

Ce projet, complémentaire à l'installation et à la mise en route de trois stations de potabilisation d'eau dans des communes à la périphérie de Kinshasa, visait à limiter au maximum, pour les populations bénéficiaires, le coût de l'achat des désinfectants nécessaires au traitement de l'eau par l'installation d'unités de production sur place.

A cet effet, des unités de production de désinfectant sur site, fonctionnant par énergie solaire ont été installées et des formations ont été organisées.

Comme pour le projet hydraulique auquel le projet « hydropur » est étroitement lié, le problème fondamental à solutionner est celui de la gestion socio-économique des équipements. Cette problématique se solutionne tout doucement sur le site de Kikimi, malgré les difficultés à gérer entre la CNE, le comité de gestion et la population.

A Manenga, la gestion socio-économique des équipements reste très problématique. Une refonte du comité de gestion est primordiale et doit être envisagée dans les meilleurs délais afin d'assurer la pérennité du projet. Cette situation se reporte également au niveau technique menant à une détérioration des équipements.

A l'instar de ce qui a été recommandé pour le projet 2.8, il est suggéré d'impliquer une ONG spécialisée dans ce genre d'activités, pour développer les capacités de gestion des membres des comités. Une première approche a été entreprise par l'ONG CODEC (Communauté de Développement en République Démocratique du Congo). L'étude diagnostique réalisée permettrait de développer un plan d'action.

Des effets multiplicateurs observés suite à la réalisation de ce projet pilote en RDC confirment l'intérêt de la technologie Hydropur sur place et son caractère adapté au contexte congolais, rural ou urbain, puisque des stations ont été installées dans des écoles primaires de la capitale.

Axe 5 : Environnement

Projet 2.10 : « Prospection et caractérisation des sites des décharges publiques pour la ville de Lubumbashi »

Dans le cadre du projet des autorités de la ville de Lubumbashi de récolte et de mise en décharge des déchets, il a été souhaité, dans un souci de gestion durable de l'environnement, de faire précéder la mise en œuvre de ce dernier d'une étude visant à analyser les impacts sociaux et environnementaux de l'implantation de décharges à ciel ouvert dans la ville de Lubumbashi.

L'étude technique (caractéristiques hydrogéologiques, durée de vie opérationnelle, éléments périphériques,...) réalisée par l'Université de Liège, en étroite collaboration avec l'UNILU et les Autorités de la Ville de Lubumbashi, a non seulement permis le renforcement des capacités de l'équipe scientifique locale mais également de désigner non pas, comme initialement prévu, deux mais trois sites comme décharges officielles potentielles.

Les conclusions finales de cette étude devraient permettre prochainement l'installation de la première décharge sur un des trois sites présélectionnés et prospectés.

Par ailleurs, le renforcement de la compétence locale a également été assuré, en juin 2010, par le biais d'une formation et de visites de sites wallons, en faveur de trois représentants, issus des Facultés de l'Université de Lubumbashi et de l'autorité municipale de la Ville de Lubumbashi.

L'intervention ne connaîtra pas de prolongement, l'installation et le suivi d'une décharge ne relevant plus d'un appui scientifique de la part d'une université.

Secteur 3 « Gouvernance et Société civile »

Axe 1 : Liberté de l'information

Projet 3.1 : « Appui à la régulation des médias en RDC (CSAC) : appui à l'émergence et à l'élaboration de la norme dans le champ médiatique par le renforcement des capacités des institutions publiques et organisations professionnelles »

Le projet visait à apporter, au travers de la mise à disposition d'un binôme d'experts, un soutien à la continuité de la mission de l'instance de régulation des médias, notamment en vue la transformation de la Haute Autorité des Médias (HAM) en Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC).

On notera également l'appui visant à favoriser les échanges d'expériences et le transfert des compétences entre Instances de régulation de la sous-région des Grands Lacs (Coopération Sud – Sud) et celles de l'Espace francophone notamment au travers du Réseau Francophone des Régulateurs des médias (REFRAM).

Le retard apporté à la promulgation de la loi portant création du CSAC ne permet pas de garantir que les actions de renforcement de capacité menées durant la présente programmation puissent être capitalisées au niveau de l'équipe du futur CSAC.

Les actions qui pourraient être menées lors de la prochaine programmation seront en parfaite synergie avec celles mises en œuvre par le REFRAM dans le domaine de la régulation. La présence du CSA de la CFWB lors de la mission d'évaluation a permis de baliser la coopération entre les instances de la CFWB et de la RDC.

Axe 2 : Egalité des chances

Projet 3.2 : « Centre de formation et d'études en criminologie et droits humains – CEFOCRIM »

Le projet exécuté par l'APEFE dans le cadre du plan pluriannuel 2008-2010 visait la restauration, l'appropriation, le contrôle et l'évaluation des valeurs normatives au Katanga dans les champs juridique et judiciaire par la mise en œuvre de processus participatifs.

Le CEFOCRIM, interface entre l'université et la société, comporte divers axes d'intervention autour desquels se sont développées un certain nombre d'activités.

De 2008 à 2010, trois axes d'intervention ont été privilégiés : la formation/auto-formation (axe 1), la création d'espaces de rencontre et de concertation (axe 2), et la sensibilisation (axe 3).

Les résultats ayant été atteints, cette intervention n'est pas reprise dans le PPA 2011-2013 de l'APEFE. Toutefois, l'ECOCRIM et le CEFOCRIM souhaitent continuer à être appuyés, notamment sur la mobilité de l'expertise et des enseignants.

Projet 3.3 : « Appui à la réinsertion socio-économique des femmes vulnérables et victimes de violences sexuelles en ITURI »

Ce projet entend contribuer à la (ré)-insertion et la réhabilitation des femmes victimes via trois axes d'actions que sont l'insertion économique, l'autopromotion et l'encadrement psychologique.

Malgré des difficultés liées au manque d'équipements et de locaux adéquats, les activités prévues ont pu être réalisées.

C'est ainsi que 150 femmes, réparties sur trois localités (Bunia – Kolomani et Komanda), ont participé au développement de leur communauté par des activités génératrices de revenus et agricoles rentables (AGR). Pour ce faire, les groupements de femmes ont accès à un fonds microcrédits mis en place par le projet et bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi régulier sur le terrain par les membres de l'association ASSOCITURI.

Des formations locales ont également été organisées en faveur des superviseurs (violences sexuelles, HIV-Sida, droits de la femme, micro-crédit). Une équipe de 2 expertes belges a animé, en août 2009, une formation en techniques de supervision et évaluation participative.

Toutefois l'évaluation suggère qu'au vu du type de partenariat mis en place, ce type d'intervention relève davantage de la coopération indirecte.

Projet 3.4 : « Formations jeunesse »

Ce projet visait à permettre à des jeunes congolais responsables d'organisations de jeunesse de suivre les formations organisées par le Bureau International Jeunesse sur des problématiques liées aux projets internationaux de jeunes.

Durant la présente programmation, un seul jeune congolais a pu bénéficier desdites formations en 2010. Les difficultés rencontrées par les jeunes pour préparer un tel voyage n'ont pas permis aux bénéficiaires désignés en 2009 d'effectuer le déplacement.

Projet 3.5 : « Formations, échanges et partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du code de protection de l'enfant en RDC »

Ce projet s'inscrivait dans la dynamique du partenariat créé entre les opérateurs de Wallonie-Bruxelles et de la RDC et visait à apporter un soutien aux structures étatiques compétentes et à la société civile dans la mise en œuvre et la vulgarisation d'une politique de protection de l'enfant et d'aide à la jeunesse et ce conformément à Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Durant la période de la présente programmation, l'accent a été mis, d'une part, sur l'accompagnement du processus législatif en vue de la promulgation de la loi sur la protection de l'enfant en RDC, laquelle a vu le jour en janvier 2009, et d'autre part, sur le renforcement des capacités des différents intervenants institutionnels et associatifs.

Le résultat le plus concret du projet est le renforcement du CATSR, partenaire associatif du projet, et sa reconnaissance par les diverses institutions telles l'UNICEF et son intégration au sein du Conseil national de l'Enfant.

Les activités visant à vulgariser à grande échelle la loi auprès des différents acteurs concernés en ce compris au niveau des comités de base se sont vues handicapées par, d'une part, le fait que les arrêtés nécessaires à son exécution ne sont pas encore effectifs et que d'autre part, il n'existe aucun moyen en provenance de l'Etat congolais pour leur mise en œuvre.

La poursuite du projet devrait permettre de renforcer les actions de vulgarisation de la Loi à grande échelle auprès de tous les acteurs du secteur de la protection de l'enfance ainsi que le renforcement des capacités des administrations concernées et du secteur associatif.

Projet 3.6 : « Chaire UNESCO - Formation complémentaire en droits de la personne et de la Démocratie »

Ce projet entamé lors de la précédente programmation permet la participation de deux ressortissants congolais aux sessions de formations organisées par la Chaire UNESCO de Cotonou.

Secteur 4 : « Culture »

Outre les activités menées traditionnellement par le Centre Wallonie-Bruxelles à Kinshasa en matière de soutien à la création culturelle, la présente programmation entend mettre l'accent dans l'esprit du suivi de la manifestation « YAMBI » sur la décentralisation dans l'ensemble du pays, le redéploiement culturel, la professionnalisation et la circulation des artistes.

Ledit fonds, pour des raisons qui appartiennent à la Partie congolaise n'a pu être installé.

On notera qu'en raison de la nature multiple et circonstancielle des projets menés dans ce secteur, seuls les projets présentant un caractère structurant ont fait l'objet d'évaluation. Toutefois il est à signaler, la belle dynamique poursuivie en termes de création et de mobilité tant autour du Centre Wallonie-Bruxelles que dans les lieux culturels de Kinshasa, des provinces ou encore de la sous région et notamment à l'occasion des festivités du Cinquantenaire .

Projet 4.2 : « Développement culturel dans la province orientale »

Le projet qui avait pour objectif de renforcer l'offre culturelle à Kisangani et dans la province orientale a pu s'appuyer sur le partenariat mis en place par le théâtre de Poche de Bruxelles et le groupe TACCEMS de l'Espace culturel NGOMA et ce en parfaite collaboration avec le Ministère de la Culture de la Province orientale et de la Ville de Kisangani. Les autorités provinciales ont dans ce cadre accordé un bail de 15 ans au groupe TACCEMS pour l'occupation de l'Espace NGOMA contribuant de ce fait à la stabilisation du Groupe Taccems dans le lieu qui se veut ouvert à tous.

La participation active du Théâtre de Poche dans la réhabilitation et les ateliers de formation ont contribué à faire de l'Espace culturel Ngoma l'un des pôles culturels de l'Est de la RDC qui rayonne dorénavant également à l'extérieur des frontières de la province.

La poursuite du projet devrait permettre, la consolidation des formations visant à la professionnalisation des différents métiers du spectacle et l'étendre à des stagiaires d'autres provinces congolaises. Des synergies et collaborations seront également concrétisées avec d'autres porteurs de projets locaux.

Projet 4.3 : « KWETU KWENU ! CHEZ NOUS, C'EST CHEZ VOUS ! »

Le projet visait la formation aux techniques professionnelles dans le domaine d'émissions communautaires -principes de base du reportage d'information, de la réalisation de documentaires, d'émissions d'investigation, de gestion de planning, de création d'un journal télévisé...- via l'échange d'expériences entre la télévision communautaire belge NO TELE et leur partenaire « les 3 TAMIS » de Bukavu.

A cet effet, des formations ont été organisées tant en Belgique avec l'accueil de stagiaires qu'à Bukavu par l'équipe de NO TELE. Ces différents accueils et missions ont notamment permis aux stagiaires de découvrir les différentes facettes d'une télévision régionale communautaire en ce compris les aspects de gestion des ressources humaines, du matériel, ou encore les contraintes techniques (émetteur, fréquences), administratives (autorisations, taxes) et financières (budget d'investissement et de fonctionnement).

Les partenaires ont également procédé à l'échange de documents audiovisuels qui ont été diffusés sur les chaînes respectives.

Projet 4.4 : « Appui aux structures musicales »

Le projet visait la poursuite et la consolidation du travail de formation de formateurs dans le domaine du jazz entamé en 2001.

Les activités de formation sont organisées tant en Belgique à l'Académie d'Eté de Libramont qui accueille chaque année 6 stagiaires congolais que par des sessions de formations dispensées à Kinshasa par des professeurs de conservatoires de la Communauté française.

Un des résultats très concrets est l'arrivée d'une nouvelle génération émergente de musiciens créateurs avec pour certains la confirmation d'une reconnaissance internationale.

Toutefois, aux côtés de l'asbl Jazz YA Kongo, partenaire historique du projet, il a été jugé opportun, en vue de pérenniser l'intervention, de donner à ce dernier un ancrage institutionnel. L'Institut National des Arts (INA) s'étant montré intéressé, il y aura lieu de mettre en place des mécanismes de collaboration entre les deux partenaires.

Outre la consolidation des formations et leur extension à l'intérieur du pays, l'ouverture de la section supérieure « musique » à l'INA en collaboration, avec des conservatoires belges (Liège, Gand...) constitue un des objectifs qui pourraient être développés lors de la prochaine programmation.

Projet 4.5 : « Appui dans le domaine des arts plastiques »

Le projet qui visait à renforcer les capacités des formateurs de l'Académie des Beaux-Arts de Kinshasa (ABA) comporte 2 volets à savoir l'accueil de quatre stagiaires par an aux formations organisées dans le cadre de l'Académie d'été de Libramont et les sessions de formations organisées à Kinshasa par des plasticiens de la Communauté française .

En termes de perspectives, l'ABA souhaiterait développer ses activités en province aux travers de ses antennes de Kananga et Mushenge, ainsi que dans les secteurs de l'éducation permanente et la promotion sociale afin que l'éducation artistique soit accessible au plus grand nombre.

En ce qui concerne la coopération en matière audiovisuelle, lors de sa réunion d'avril 2008, la CMP a convenu de « mettre en place un projet fédérateur qui associe les différents acteurs en RDC et en Wallonie-Bruxelles ».

Toutefois il s'est avéré qu'un projet unique ne permettait pas de répondre de manière adéquate aux exigences de contenu de formation en ce qui concerne les métiers du cinéma et ceux de la communication numérique.

Les deux thématiques se sont dès lors développées en deux projets indépendants que sont le projet « cinéma » et le projet TECHNOKIN ».

Projet CINEMA

Le projet mené par l'Institut National Supérieur des Arts du Spectacle et des techniques de diffusion (INSAS) et l'asbl SUKA visait la mise en place de formations professionnelles, techniques et artistiques dans le domaine du cinéma

L'objectif à terme étant de former des artistes techniciens capables de remplir les différentes fonctions dans les chaînes de productions audiovisuelles (métiers de la réalisation, opérateurs images et son, monteurs, ...) et de contribuer de la sorte au renforcement de la création cinématographique en RDC mais également à mettre en place une formation continue dans ce domaine.

Entre 2008 et 2010, l'INSAS et Suka ont organisé trois formations d'un mois chacune auxquelles ont participé après sélection 45 stagiaires.

Les succès engrangés notamment dans le cadre de différents festivals étrangers (Berlinades, cinéma du réel, Abidjan..) témoignent de la qualité des formations dispensées.

Sur base des résultats positifs de cette première phase, le projet veillera à renforcer et/ou approfondir la formation- mais également à rechercher de nouveaux partenariats permettant d'ancrer institutionnellement l'intervention.

Projet TECHNOKIN

Le projet TECHNOKIN a permis d'amorcer le développement d'un centre de formation continue aux médias numériques à Kinshasa, au sein de l'Académie des Beaux-arts (ABA), avec divers partenaires locaux, associations de vidéastes, studios, différentes chaînes de TV,...

Au cours des trois années, 14 semaines de formation aux médias numériques ont été organisées, permettant ainsi à près de 200 kinois issus des télévisions kinoises et de l'industrie musicale de se familiariser aux nouvelles technologies en ce domaine. Les formations ont été assurées par des formateurs kinois, dont certains avaient été formés préalablement par TECHNOCITE en Belgique et ont pu s'appuyer sur le matériel idoine.

Initialement, le projet s'articulait autour d'un partenariat entre l'asbl wallonne TECHNOCITE et le collectif kinois de vidéastes KABOLA FILMS.

Au cours du projet et compte tenu notamment des dissensions apparues entre les partenaires kinois, il est apparu indispensable que le projet soit réorienté et soit ancré dans une structure institutionnelle. L'Académie des Beaux-arts (ABA) qui accueillait déjà physiquement le projet et qui souhaitait développer cet axe de formation s'est officiellement associée au projet. Une Convention formalisant ce partenariat et les engagements de chacun a été signée en octobre 2010.

La poursuite du projet devrait permettre, d'une part, de consolider les formations mais également de réfléchir à la possibilité de mise en place d'une structure de formation continue au sein de l'ABA, structure reconnue par les Autorités congolaises.

4. CONCLUSIONS DE L'EVALUATION

En terme d'évaluation globale et de manière synthétique on constate que :

- le partenariat s'est encore renforcé en matière de définition et de la mise en œuvre des projets avec comme préoccupation centrale de maximiser le rapport coût/efficacité en termes d'amélioration des conditions de vie de la population ;
- une plus grande appropriation des projets par les partenaires constitue également une des satisfactions de la programmation passée. Toutefois, et même si une réelle difficulté à s'inscrire dans des perspectives d'avenir à moyen et long termes continuent à handicaper le caractère durable des projets, on notera cette préoccupation dans la plupart de nos projets et la mise en place de processus destinés à pallier ces défauts. Par ailleurs et semblablement, des difficultés persistent au niveau de la coopération institutionnelle, compte tenu notamment la fragilité des départements concernés. La mise en place d'un Comité conjoint de suivi, créé lors de la dernière CMP, composé de membres du Ministère congolais de la Coopération internationale et régionale ainsi que du Ministère du Plan et de notre Délégation et chargé du suivi de la mise en œuvre de la programmation constitue sans nul doute un progrès dans ce domaine ;
- les projets en adéquation avec des politiques nationales prioritaires, tels la formation professionnelle et technique et le développement agricole ont atteint, pour la plupart, les objectifs fixés initialement ; par ailleurs, cette adéquation avec les objectifs nationaux laisse augurer un effet multiplicateur et de meilleures garanties de pérennité ;
- pour ce qui concerne la formation professionnelle et technique, la double démarche initiée visant à apporter notre concours d'une part, à l'élaboration d'une stratégie nationale, notamment au travers de la Commission interministérielle ad hoc et d'autre part, au renforcement direct d'institutions de formation -action susceptible d'éclairer sur les contenus et les objectifs à rencontrer- ayant démontré sa pertinence, il convient de la poursuivre et de la renforcer ;

- en ce qui concerne le développement agricole et plus particulièrement l'appui au CAVTK, tant les synergies développées avec l'intervention de l'APEFE au sein du Service national de Vulgarisation (SNV) que la capitalisation des connaissances et de l'expertise, permettent d'envisager une extension de l'intervention à d'autres provinces du pays et son intégration dans une approche plus large qui s'inscrit également dans une perspective de développement économique et d'entrepreneuriat ;
- en ce qui concerne la gouvernance et le soutien aux initiatives de la société civile, un accent a été mis dans l'accompagnement des processus législatifs dans des domaines comme la régulation des médias ou la protection de l'enfance. Un appui en termes de mise en œuvre concrète de la législation reste d'actualité pour l'un et l'autre domaine ;
- les partenariats dans le secteur culturel sont particulièrement riches et diversifiés notamment en termes de décentralisation et la poursuite de la collaboration reste fortement souhaitée.

5. PERSPECTIVES

La préparation de la prochaine réunion de la Commission mixte appelée à arrêter le programme de coopération 2011-2013 s'appuie sur ces constats.

Par ailleurs, les priorités proposées s'inspirent des orientations figurant dans la Note de Politique Internationale (NPI2) des Gouvernements de la Communauté française et de la Wallonie et des orientations des Axes stratégiques de la 2^e version du Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR), du gouvernement congolais en cours de réalisation. Elles correspondent à la volonté d'appuyer le développement du Sud par une coopération axée sur le facteur humain et les connaissances et à soutenir le développement de la RDC conformément aux Objectifs du Millénaire.

De manière générale, ce programme de coopération, comme les précédents, vise le renforcement des capacités locales en vue de la mise en œuvre d'un processus efficace de développement et ce, dans le plein respect de la Déclaration de Paris.

Les efforts fournis en termes de concentration du programme sur **un nombre limité de secteurs et de projets** ont montré leur efficacité. Il convient de renforcer ces principes.

Considérant les moyens tant humains que financiers dont dispose Wallonie-Bruxelles conjugués au souhait d'accroître son rôle de partenaire sur le plan de l'expertise et du renforcement des capacités locales, des **synergies** seront intensifiées ou recherchées tant sur le plan interne (APEFE, fonds de la coopération indirecte, administrations publiques de Wallonie-Bruxelles) qu'avec les opérateurs privés et publics (CUD, universités, hautes écoles, ONG, Villes et Communes,...).

De même, il sera veillé à assurer une meilleure articulation des projets initiés dans le cadre de la présente coopération avec les programmes développés par d'autres coopérations bilatérales et/ou des institutions multilatérales (Organisation internationale de la Francophonie, Union européenne, Banque mondiale et Institutions du système des Nations Unies).

La dynamique en matière d'extension et de **décentralisation** des projets sera poursuivie et intensifiée, à court et à long termes, **dans les provinces du Bandundu, de l'Equateur et des Kivu.**

6. SECTEURS PRIORITAIRES

En ce qui concerne les objectifs généraux, le programme visera à :

- *participer à la lutte contre la pauvreté et à l'augmentation de la croissance ;*
- *respect de la dignité humaine, en termes notamment de réglementation du travail, de protection sociale, et de développement durable, avec une attention particulière aux droits de l'enfant ainsi qu'à l'égalité pour ce qui concerne le genre ;*
- *soutenir les projets décentralisés et la réplique de résultats déjà obtenus à d'autres régions du pays ;*
- *contribuer à renforcer le système de planification stratégique et opérationnelle du Gouvernement ;*
- *concourir à la création ou au renforcement de pôles d'excellence structurants susceptibles d'un rayonnement tant national que régional favorisant, par là, la coopération Sud-Sud.*

Sur base de l'évaluation de la programmation précédente, de l'expertise antérieurement développée, des secteurs prioritaires repris dans le Plan pluriannuel 2011-2013 de l'APEFE pour la RDC (formation professionnelle et technique & agriculture) et des souhaits émis formellement par le partenaire congolais dans le cadre de ses stratégies nationales prioritaires, notre démarche s'inscrit dans le cadre d'une contribution à l'émergence et à la mise en œuvre de stratégies de développement pour les secteurs prioritaires suivants :

EDUCATION ET FORMATION

Dans ce secteur, le soutien à l'émergence d'une stratégie sectorielle en matière de **formation professionnelle et technique** est la priorité. La formation technique et professionnelle est, en effet, envisagée comme un outil de renforcement des capacités pour améliorer les conditions de la croissance économique.

En plus d'un appui au renforcement des capacités de formation, une attention particulière sera accordée d'une part, à l'adéquation formation-emploi débouchant sur une meilleure insertion socioprofessionnelle des jeunes et, d'autre part, à un soutien aux dynamiques d'entrepreneuriat local.

Par ailleurs, WBI apportera son concours au développement d'un programme de formation complémentaire des maîtres en matière de **langue française.**

SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dans ce secteur, outre la poursuite du soutien à la mise en place d'une politique agricole durable, une attention particulière sera accordée à la mise en place d'outils susceptibles d'accompagner la création d'activités économiques porteuses de développement.

GOVERNANCE ET DECENTRALISATION

Un accent est mis ici sur l'accompagnement des processus législatifs dans le domaine de la régulation et de la professionnalisation des médias ainsi que dans le domaine de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse.

Le renforcement de capacités dans ces deux domaines est également pris en compte.

CULTURE ET ENTREPRISES CULTURELLES

La dynamique de ce secteur et les projets concrets qui seront décidés dans le cadre du nouveau programme viseront les objectifs suivants :

- le soutien aux partenariats Sud-Sud & Nord-Sud ;
- l'émergence d'entreprises culturelles durables ;
- la professionnalisation et la mobilité des artistes ;
- le renforcement et le redéploiement du tissu culturel sur l'ensemble du pays.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation et de la tenue du **Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la Francophonie** qui se tiendra à Kinshasa en octobre 2012, Wallonie-Bruxelles veillera, en concertation avec le Commissariat congolais en charge de l'événement à y apporter son concours. Selon les premiers contacts, la formation professionnelle et technique dans les métiers de l'hôtellerie et de l'accueil pourrait être concernée de même que le secteur de la reconnaissance et de la réhabilitation du patrimoine. Enfin, la délégation Wallonie-Bruxelles à Kinshasa contribuera à la notoriété de l'événement et à sa compréhension par la population.

